

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 16 mars 2007 à Langeac

Présents : Mmes Paulette FINIEL, Christiane LONJON, Nicole LONJON, Rachelle MERLE, Aline MICHEL, Sylvie MICHEL et Marie-Thérèse ROUBAUD ; Mrs Roger AMBARD, Pierre BERNARDON, Guy BRUSTEL, Alain CASTELLAN, Robert CHAUSSE, Daniel ESTIEU, Denis FOURY, Michel JOSEPH, Jean-Pierre KREMBSER, Jean-Paul PASCAL, Jean MATHIVET, Franck NOEL-BARON, Alain PLOT, Alain ROUSSET, Jean SERVANT, Marc VAN DER WINDT, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Représenté : Mr Marc TAILLANDIER par Joseph TORRENT.

Excusés : Mmes/Melles Yvette ALIZER, Valérie CHANAL, Mathilde PIGEON et Pascale TORRENT ; Mrs Jean-Michel DURAND et René VERET.

Absents : Mrs Alain CUSSAC et Gilles RUAT.

Assistés également : Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le vendredi 16 mars 2007 à la Mairie de Langeac pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu
- 2- Reprise du chantier de rénovation de l'école de Lachaud-Curmilliac et dénonciation du contrat de maîtrise d'œuvre sur l'école de Pinols
- 3- Adoption de la compétence « Elaboration d'une Zone de Développement Eolien sur le territoire communautaire »
- 4- Questions diverses



Le Maire de Langeac accueille la séance du Conseil et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués communautaires. Le Président procède ensuite à l'ouverture de la séance et fait une lecture du P.V. du Bureau communautaire du 23 février 2007. Il demande également si, en questions diverses, le Conseil pourra débattre du service public hospitalier de Brioude. A l'unanimité le Conseil se prononce favorablement.

1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Mr Franck NOEL-BARON souhaite revenir sur le montant de la subvention proposé par le Bureau au projet « Escapade en Haut-Allier ». Il souligne que le Bureau avait proposé 2 000 € et que le P.V. reporte 1 500 €. Eric AUBERT précise que la Commission avait suggéré 1 000 € à 1 500 €, le Bureau 2 000 € et que le Président a annoncé 1 500 € lors du dernier Conseil communautaire. Il est rajouté que la somme définitive sera adoptée lors du vote du B.P. le 6 avril prochain.

Le P.V. est adopté à l'unanimité des présents.

2- REPRISE DU CHANTIER DE RENOVATION DE L'ECOLE DE LACHAUD-CURMILHAC ET DENONCIATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR L'ECOLE DE PINOLS

Ecole de Vissac-Auteyrac :

Le Président présente le projet de délibération qui est soumis au vote du Conseil en s'appuyant pour cela sur la note jointe au dossier.

Il rappelle que le coût initial du projet est passé de 202 K€ H.T. à 261 K€ H.T. et que le chantier est arrêté depuis fin septembre 2006. Le financement de ce surcoût devrait être assuré par une D.G.E. 2007, l'abandon d'honoraires par la S.I.C.A. Haute-Loire, la participation de la Commune de Vissac-Auteyrac et la Communauté de Communes.

Mr Robert CHAUSSE intervient pour dire qu'il souhaite que la Communauté garde en mémoire, pour l'avenir, la situation rencontrée avec la S.I.C.A., que le bouclage du financement se fait avec la participation de la Commune de Vissac-Auteyrac et que le risque pris par la Communauté est limité à la D.G.E. 2007 soit 21 K€.

Mme Aline MICHEL s'interroge sur la date de livraison de l'école au 1^{er} septembre.

Mr Daniel ESTIEU revient sur le P.P.I. et trouve que l'inscription du dossier de restauration du Val Fleuri est apparue depuis Septembre 2006 et que cela l'interroge sur les priorités données. Par ailleurs, il souligne que le Préfet a prévu de faire porter ses efforts sur les D.G.E. pour soutenir les projets.

Mme Nicole LONJON souligne que le dossier du Val Fleuri (ex C.L.S.H.) était déjà inscrit avant que la Commune de Pinols adhère à la Communauté.

Mr Robert CHAUSSE souhaite que l'on revienne à la question du redémarrage du chantier de l'école de Lachaud-Curmilhac et que le débat sur le P.P.I. peut constituer un autre point de l'ordre du jour.

A la demande de Mr Franck NOEL-BARON, le Président donne lecture du dernier courrier de la S.I.C.A. à l'assemblée. Le Président insiste sur le lien que fait la S.I.C.A. entre les 2 dossiers d'école, tout en sachant que ces 2 contrats sont à différencier puisque chaque projet fait l'objet d'un acte d'engagement à part.

Mr Franck NOEL-BARON demande à ce que tous les avenants soient présentés en Conseil y compris ceux inférieurs à 5 %.

Après ce large débat, le Président soumet le vote de la délibération à l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité des présents.



Ecole de Pinols :

Ce dossier est également présenté par le Président qui souligne l'augmentation du coût du projet (de 224 K€ H.T. à 468 K€ H.T.). Il interroge le Conseil sur la suite que l'on pourrait réserver au contrat de la S.I.C.A.

Mr Daniel ESTIEU demande la parole pour préciser que sur ce dossier le Conseil Général de la Haute-Loire a notifié une subvention de 13 000 € en 2006 qui permet d'avancer sur le projet. Il ne voit pas pourquoi la S.I.C.A. serait dessaisie du projet. Enfin il revient sur le P.P.I. qui selon lui prévoit des projets (Espaces V.T.T., Sentier Pieds Nus, etc. ...) dont l'intérêt se pose réellement.

Le Président de la Communauté et Mr Pierre BERNARDON lui répondent qu'il n'est pas question de ne pas faire l'école mais plutôt de savoir à qui on confie le dossier, S.I.C.A. ou non ? Ils soulignent qu'un délai supplémentaire de réflexion est nécessaire pour valider le projet et réunir l'ensemble des financements.

Mr Robert CHAUSSE demande où en est le dossier dans sa phase d'étude. Eric AUBERT répond que la phase esquisse n'est pas validée et qu'aucune situation n'est réglée. Mr Robert CHAUSSE propose que la Communauté écrive à la S.I.C.A. pour lui rappeler les délais contractuels et lui signaler que l'étude du dossier est suspendue.

Mme Rachelle MERLE demande au Maire de Pinols l'attitude qu'il aurait prise si c'était sa commune qui réalisait l'opération, avec un coût d'objectif multiplié par deux ?

Après ce débat le Président questionne l'assemblée sur 2 points :

- 1/ la suspension du contrat avec la S.I.C.A. Haute-Loire
- 2/ l'engagement de discussions avec la S.I.C.A. Haute-Loire

A ces 2 questions le Conseil se prononce comme suit :

- Pour = 24 voix
- Contre = 1 voix (Mr Daniel ESTIEU)
- Abstention = 1 voix (Mr Roger AMBARD)

La délibération est prise dans ce sens.

3- ADOPTION DE LA COMPETENCE « ELABORATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE »

Le Président informe l'assemblée que la Commune de Langeac a délibéré sur la nécessité d'une Z.D.E. mais qu'elle reconnaît que la compétence doit être prise par la Communauté.

Mr Franck NOEL-BARON rappelle l'ensemble de la démarche et souligne que des interactions avec les projets de Z.D.E. des Communautés voisines sont nécessaires et qu'elles se conduiront dans le cadre du Pays.

La parole est ensuite donnée à Pierre-Olivier MALARTRE qui présente sous la forme d'un diaporama ce qu'est une Z.D.E. et des hypothèses cartographiques. Au terme de cette animation un débat s'engage.

Mr Alain ROUSSET demande pourquoi ce projet de Z.D.E. Selon lui le vent est trop irrégulier sur notre secteur, cette énergie ne remplacera pas le nucléaire et en plus elle est revendue plus chère aux usagers. Il préférerait que la Communauté crée une zone d'expérimentation des énergies renouvelables plutôt qu'une Z.D.E.

Le Président trouve toutes ces interrogations intéressantes qui justement doivent faire l'objet d'une expertise pour connaître les points forts et faibles de cette énergie pour notre territoire. Il rajoute aussi qu'il s'agit autant d'une approche environnementale que financière.

Mr Robert CHAUSSE fait part des investigations engagées sur sa commune en 2006 et du refus du Préfet d'autoriser l'implantation d'un mât de mesure. Il considère que sur l'ensemble du territoire communautaire peu de zones sont éligibles à l'installation d'éoliennes après avoir neutralisé toutes les interdictions réglementaires.

Mme Rachelle MERLE pose la question de la présence de ces éoliennes au cœur d'un territoire ouvert au tourisme et qui parle de la préservation de ses paysages.

Mr Alain ROUSSET rajoute qu'avant d'engager une Z.D.E. il faudrait peut-être analyser tous les aspects de cette zone.

Mrs Franck NOEL-BARON et Guy VISSAC proposent de ne prendre que la compétence avant d'engager des études.

La délibération est adoptée par :

- 21 voix = Pour

- 0 voix = Contre
- 5 voix = Abstention (Mmes Christiane LONJON, Rachelle MERLE et Marie-Thérèse ROUBAUD ; Mrs Guy BRUSTEL et Alain ROUSSET)

4- QUESTIONS DIVERSES

Le Président aborde 3 points :

- Le maintien du service public hospitalier de Brioude et sa demande pour un scanner dès 2007. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le projet de délibération proposé par la Ville de Brioude pour défendre ce dossier.
- Il rappelle l'invitation lancée à tous les Maires de la Communauté pour un déjeuner de travail à la Sous-Préfecture de Brioude le jeudi 22 mars 2007.
- CG2D : un rappel est fait aux communes qui n'ont pas encore communiqué leurs projets 2007/2009.

Le Président boucle la séance du Conseil et remercie l'ensemble des participants.

Fait à Langeac,
Le 20 mars 2007

Le Président,

Guy VISSAC

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.